

Remontons un peu dans le passé. Ces règles sont entrées en vigueur en 1969. Les derniers crédits supplémentaires avaient été présentés comme c'est le cas actuellement, vers la fin de l'année financière. La chose se comprend fort bien puisqu'on ne peut pas fixer le montant de bien des crédits avant la fin de l'année financière. En 1969 également, il restait deux semaines, comme cette année, pour étudier les crédits. Pour la gouverne des ministériels qui ont critiqué l'opposition, la plupart d'entre eux brillent par leur absence au comité. Ils ignorent ce qui s'y passe. Assurément, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé ignore ce qui se passe au comité.

M. Goodale: Vous seriez étonné.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je lui montrerai que des prévisions supplémentaires de près de un milliard de dollars ont été renvoyées à des comités entre le 8 et le 22 mars. Cela donnait 14 journées civiles soit 10 jours de séances parlementaires. On dit que l'opposition aurait dû soulever la question de ces crédits de un dollar avant aujourd'hui. Je tiens à signaler au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé qui a montré son ignorance totale du Règlement que lorsque les comités sont à examiner les budgets, il est impossible de soulever la question à la Chambre car la présidence répondra que ces objections et ces arguments doivent être apportés en comité. On ne peut jouer sur les deux tableaux dans les deux endroits.

En principe, d'après le Règlement, ce budget devait être présenté pour la première fois à la Chambre hier après-midi. Les comités devaient en faire rapport au plus tard trois jours de séances avant la dernière motion de subsides, soit vendredi midi. C'est pourquoi, sur ma demande, la motion de subsides a été avancée de jeudi à mardi de cette semaine. Le comité devait donc terminer son étude au plus tard vendredi midi. Donc, hier après-midi à l'ouverture de la Chambre, le comité devait avoir fait son rapport sur le budget. Quand M. l'Orateur suggère que les questions de cette nature doivent être étudiées l'avant-dernier jour désigné, cela va tout à fait à l'encontre du Règlement à moins que nous le changions.

Une voix: Changeons-le.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quelqu'un a-t-il dit: «Changeons-le»?

Une voix: Oui, changeons-le.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Nous avons fait des efforts pour apporter des changements fondamentaux au Règlement l'été dernier, mais le caucus du gouvernement a tout laissé tomber et, comme je l'ai dit l'autre jour, le leader du gouvernement à la Chambre refuse de faire la moindre référence à cette question au comité de la procédure afin qu'il apporte les changements sur lesquels nous sommes plus ou moins d'accord.

Une voix: Si peu.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il n'est pas possible de soulever à la Chambre la question des crédits de un dollar

Crédits de un dollar

pendant que le comité les examine. Le secrétaire parlementaire aurait mieux fait d'étudier le Règlement. Ma question ne se pose nullement dans le cas du budget principal car celui-ci ne contient aucun crédit de un dollar. Elle se pose pour les budgets supplémentaires et surtout le dernier.

Si le secrétaire parlementaire veut bien faire un peu de lecture, et lire les délibérations du comité des prévisions budgétaires en général il verra que le rapport du comité du 27 février 1967 contenait cette résolution que j'avais proposée:

Qu'il soit résolu que le comité exprime le souci qu'il se fait du recours considérable aux crédits de un dollar pour modifier les statuts, surtout dans les derniers budgets supplémentaires des dépenses, dont l'étude au comité permanent et le débat à la Chambre sont tous deux assujettis à un délai fixe. Des modifications législatives doivent être apportées, sauf dans les cas exceptionnels et urgents.

Cette motion a donné lieu à un débat. Le président du Conseil du Trésor à l'époque a voulu répondre à quelques-uns des arguments qui avaient été présentés. Il a mentionné les observations du comité qui avait exprimé ses préoccupations. Il répéta presque toute la conclusion que j'ai donnée moi-même à la Chambre. Il ajouta que le député d'Edmonton-Ouest avait signalé le fait que même les membres libéraux du comité avaient appuyé ces appréhensions. Cela, c'est un fait, et l'un des députés qui m'appuyaient à cet égard n'est nul autre que l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). Je suis d'accord avec ces députés et je partage leur inquiétude. A mon avis, le Parlement devrait s'inquiéter de cet usage accru et injustifiable de ce qu'on appelle communément «légiférer par crédits de un dollar». Leur propre ministre, celui qui a présenté le budget supplémentaire des dépenses a déclaré en être inquiet.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a demandé pourquoi l'opposition ne discute pas du fond des crédits en cause. Et pourquoi? Discuter de crédits dont la Chambre est saisie illégalement? La Chambre ne devrait pas en être saisie. L'Orateur a décidé qu'ils étaient irrecevables. Alors, nous irions en discuter?

M. Baker (Grenville-Carleton): Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Nous n'en sommes pas saisis. C'est tout comme si l'on cherchait à discuter d'une accusation devant un tribunal alors que celui-ci déclare qu'aucune accusation n'a été portée. C'est du vent. Cela n'existe pas, c'est illégal.

● (1750)

M. Goodale: Vous n'avez rien compris.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Certains postes du budget étaient à l'étude ici ou au comité pendant moins de deux semaines. Que le secrétaire parlementaire note de combien d'heures de séance disposait chaque comité pour l'examen de ces crédits. Les ministres étaient-ils disponibles? Ils se croient obligés de parcourir le pays ou d'être ailleurs. Ils n'assistent pas à l'examen de leurs crédits supplémentaires. C'est bien le dernier de leurs soucis. Il est à peu près impossible d'obtenir la présence d'un ministre lorsque le comité examine un budget supplémentaire. Je le sais. J'assiste à beaucoup plus de comités qu'aucun des ministériels.